

DOSSIER

Le jeu des chaises fiscales

La réforme des collectivités territoriales a définitivement été votée le 17 novembre. Elle aura pour effet le transfert de plusieurs impôts locaux d'une collectivité à l'autre. Les groupements de communes y gagnent. Et, le contribuable dans tout ça ? Il continuera à payer. Il peut aussi chercher à comprendre à quoi sert son argent.

Dossier Matthieu Gain.

Le quartier idéal, c'est sans doute celui situé à deux pas d'une crèche, d'une école, d'un collège ou d'un lycée. C'est aussi celui qui est proche d'une salle de sport, d'un stade, d'une piscine, d'une médiathèque et d'une ligne de bus pour s'y rendre. Mais voilà la construction de tels équipements coûte de l'argent.

RÉFORMES

Et qui paie ? Les contribuables en partie via les impôts locaux qu'ils versent aux différentes collectivités. Les mairies pour l'entretien des écoles élémentaires ou la voirie ; les groupements de communes pour les piscines, les bus, le ramassage des poubelles ; le Conseil général

pour les collèges, les routes départementales et enfin la Région pour les lycées. La liste n'est pas exhaustive.

Les entreprises aussi participent aux recettes des collectivités en s'acquittant d'impôts. Mais, la donne est en train de changer en matière fiscale. Depuis le 1^{er} janvier, la taxe professionnelle, versée par les entreprises, est remplacée par la Contribution économique territoriale et ses deux parties : la cotisation foncière des entreprises et la cotisation sur la valeur ajoutée.

La répartition entre la Région, le Département et les établissements publics de coopération intercommunale (communautés de communes, communautés urbaines et d'ag-



Les réformes fiscales concernent les entreprises et les ménages.

glomération) est modifiée (voir le tableau ci-dessous) l'an prochain.

À cette première réforme succède une deuxième portant sur les collectivités territo-

riales. Cette dernière a été adoptée le 17 novembre. Elle a pour conséquence de trans-

féter certains impôts d'une collectivité à l'autre. Les groupements de communes « en sortent renforcés », observe Pierre Maille, le président du Conseil général du Finistère dont le budget 2011 « sera difficile à boucler. »

Des inquiétudes se font également entendre auprès des maires. Hervé Herry à Ergué-Gabéric près de Quimper : « Les communes ont gardé des compétences très dépensières liées au cadre de vie de la population. Il s'agit des écoles, de la voirie, la petite enfance, la culture et des équipements sportifs. Ce sont des domaines dans lesquels les habitants expriment une forte demande. » Pour vivre dans le quartier idéal...

PARTICULIERS

Quels impôts perçoivent les collectivités en 2010 et en 2011 ?

	2010	2011
Taxe d'habitation	- communes - 3 EPCI* : Brest métropole océane, Aulne maritime et Haut pays bigouden - département	- communes - EPCI
Taxe foncière sur les propriétés bâties	- communes - 3 EPCI : Brest métropole océane, Aulne maritime et Haut pays bigouden - département - région	- communes - EPCI - département
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	- communes - 3 EPCI : Brest métropole océane, Aulne maritime et Haut pays bigouden - département - région	- communes - EPCI

* Le Finistère compte au total 26 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) dont deux, Brest métropole océane (BMO) et la communauté de communes du Haut pays bigouden, ont une fiscalité mixte et une, la communauté de communes de l'Aulne maritime, a une fiscalité additionnelle.

ENTREPRISES

Les évolutions entre 2010 et 2011

Depuis le 1^{er} janvier 2010, la taxe professionnelle est remplacée par la contribution économique territoriale.

Contribution économique territoriale (CET)	2010	2011
- Cotisation foncière des entreprises (CFE)	- Les communes de Quessant et Locronan* - EPCI - département - région	- La commune de Quessant - EPCI
- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	- Les communes de Quessant et Locronan - EPCI - département - région	- La commune de Quessant - EPCI - département - région

* En 2010, Quessant et Locronan sont les seules communes à ne pas faire pas d'un établissement public de coopération intercommunale. Le 1^{er} janvier 2011, Locronan intègre Quimper communauté.

Taxe d'habitation : pas de hausse en 2011

De justesse ! Mercredi 17 novembre, jour de l'adoption par les députés du projet de loi de finances 2011, un amendement portant sur la taxe d'habitation a été voté. Il précise que le transfert de

cet impôt n'engendrera pas de hausse. En clair : c'est une bonne nouvelle pour les ménages qui ne verront pas leur taxe d'habitation augmenter l'an prochain. En revanche, les intercommu-

nalités ayant anticipé les effets de son transfert et déjà voté une éventuelle progression ou baisse devront faire machine arrière. Ils ont jusqu'au 2 décembre pour s'exécuter.

« Les dépenses augmentent plus vite que les recettes »



Interview de Yann Le Meur, P-DG de Ressources Consultants Finances et professeur associé à la faculté des sciences économiques de Rennes I.

L'ensemble des collectivités depuis plusieurs mois ne masque pas leurs difficultés à façonner leur budget 2011. Pour quelles raisons ?

Les collectivités ont toujours un peu de mal à boucler leur budget primitif. Il faut choisir entre maints projets, sauf à augmenter les impôts. Les difficultés rencontrées cette année sont particulièrement dues à deux nouveautés. Premièrement, l'augmentation des

ressources d'impôts tirées des entreprises est désormais largement restreinte, en raison de la réforme de la taxe professionnelle.

Deuxièmement, le gel des dotations financières que l'État verse aux collectivités locales provoque une perte de pouvoir d'achat des collectivités. Comme les salaires de la fonction publique augmentent et que les autres dépenses courantes suivent l'inflation, on assiste à un effet de ciseaux en ceci que les dépenses augmentent plus vite que les recettes.

Cela étant, il faut regarder au cas par cas : certaines collectivités tirent profit de la grande réforme de la fiscalité locale en cours quand d'autres sont favorisées, en termes de dotations, par la péréquation des ressources.

Quelles sont les conséquences concrètes de cet effet de ciseaux ?

Cela dépend du choix de chaque collectivité. Devant un tel phénomène, qui dégrade

les équilibres financiers des collectivités, on peut soit limiter ou contenir sa production de biens et de services publics, soit la maintenir ou l'accroître en élevant la pression fiscale.

Sur quels leviers les collectivités peuvent-elles jouer pour maintenir leurs ressources et poursuivre leurs projets ?

Si les élus augmentent la pression fiscale pour augmenter leurs ressources, l'effort portera désormais beaucoup plus sur les ménages qu'avant la réforme de la taxe professionnelle. Les niveaux de la taxe d'habitation et de la taxe sur le foncier bâti s'en ressentiront. Si l'on veut réaliser chaque année autant d'équipements qu'auparavant, sans trop augmenter la pression fiscale, alors il faut réfléchir à la manière de faire des économies de fonctionnement (sur quel poste et comment ?). C'est la grande question qui se pose aujourd'hui aux élus locaux.

Conseil général : l'investissement en baisse en 2011



Pierre Maille, le président du Conseil général du Finistère, annonce un budget 2011 « assez voisin » du précédent.

Ce n'est pas une surprise. L'an prochain, les Conseils généraux ne percevront plus la taxe d'habitation ni la taxe foncière sur les propriétés non bâties. De la Contribution économique territoriale (CET), anciennement la taxe professionnelle, ils devront se contenter d'une partie (48,5 %) de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

Pour le Conseil général du Finistère, le budget est en préparation. Une esquisse sera présentée jeudi 9 décembre lors du débat d'orientation budgétaire avant son approbation en janvier. « Le niveau de notre bud-

get 2011 sera assez voisin de celui de l'an passé », assure Pierre Maille sans pour autant avancer de chiffre précis. En 2010, il s'élevait à un peu plus de 970 millions d'euros. Le manque à gagner lié à la perte de certaines ressources n'a pas pu être estimé. « C'est compliqué, nous disent les services fiscaux, poursuit Pierre Maille. Ce qui est certain en revanche, c'est que nous perdons la progression de ces impôts et la capacité à en fixer le taux. »

HAUSSE D'IMPÔT ?

Le Département garde néanmoins la maîtrise de la taxe foncière sur les propriétés bâties (environ 127 millions d'euros pour 2011). Son taux a été relevé de 6 % cette année. « Il est possible que nous l'augmentions encore, confie le président du Département. Faire progresser cette taxe de 1 % correspond à environ 1,2 - 1,3 million d'euros de recettes supplémentaires. » Côté dépenses, la nouvelle donne fiscale n'est pas sans conséquence. L'investissement a été revu à la baisse. L'enveloppe va fondre de « 150 à 130 millions

d'euros », indique Pierre Maille. Les dotations de fonctionnement des collèges (9 millions d'euros) restent stables, un effort moindre est annoncé sur le niveau d'entretien des bâtiments du Conseil général et des routes. Des subventions seront reportées. Enfin, en direction des associations artistiques et culturelles, « les réductions budgétaires seront limitées », souligne Pierre Maille.

Reste l'action sociale qui demeure un poste croissant de dépenses avec le versement de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), la prestation de compensation du handicap (PCH) et le revenu de solidarité active (RSA). En 2010, elles représentaient jusqu'à 64 % des dépenses du Département. Son président pointe la contribution de l'État: pour l'APA, « il ne prend en charge que 30 % des dépenses réelles; et nous, les 70 % restants alors que la répartition devait être de 50-50. » Sa remarque vaut aussi pour la PCH et le RSA. « De ces allocations, conclut Pierre Maille, le Département ne décide de rien. » C'est le Parlement qui a la main. Comme sur les réformes.

CET : le Medef dénonce une « grosse arnaque »

Rappelez-vous : c'était le 5 février 2009. Un jeudi. Noir comme depuis le début de la crise survenue à l'automne précédent. Le chef de l'État faisait son annonce sur la taxe professionnelle (TP). « Ma première réaction a été positive, se souvient Pierre Balland, président de l'entreprise Le Bris à Pleuven et nouveau président du Medef du Finistère. Et puis, j'ai eu un moment de doute. » À raison : « en réalité, la grosse arnaque, c'est que tous les hommes politiques et les médias ont parlé de suppression. Or, cette taxe n'a pas disparu. Elle a été modifiée et remplacée. »



La taxe professionnelle n'a pas été supprimée mais remplacée, ne manque pas de rappeler Pierre Balland, le président du Medef.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, en effet, la Contribution économique territoriale (CET) est en vigueur avec deux composantes : la Cotisation foncière des entreprises (CFE) et la Cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE). Le dispositif fait des gagnants et des perdants. « Il pénalise moins les entreprises industrielles, reconnaît Pierre Balland. Mais, par un effet boomerang, il touche de plein fouet les sociétés de services et les gros employeurs de main-d'œuvre. »

PAS D'ESTIMATION GLOBALE

Le syndicat patronal, plusieurs collectivités ont cherché à obtenir des estimations de l'évolution engendrée par cette réforme. « De la part des impôts, nous n'en avons pas eu », indique Yann du Fretay, le secrétaire général du Medef. Interrogé sur cette question par téléphone, Gilles Monnerie, le trésorier-payeur général du Finistère, s'est gardé de révéler le moindre chiffre. « Nous avons réalisé des simulations

macroéconomiques sur les bases de 2008, justifie-t-il. Mais, la crise est passée entre temps. Nous restons donc très prudents sur les montants. »

Selon l'organisation patronale, chaque entreprise a fait ses propres calculs depuis qu'elle a reçu son avis d'imposition avant le paiement de la CET, le 15 décembre. Pierre Balland s'inquiète par ailleurs de l'apparition récente de nouveaux impôts. Il cible la taxe sur la publicité extérieure (TLPE) instaurée par quelques communes. « Elle est en place à Brest, Quimper et Landerneau, précise Yann du Fretay. Quimper a retardé son application à septembre 2011. » La communauté de communes du Pays de Quimper (voir encadré) a de son côté adopté un versement transport pour la création d'un réseau de bus. « On pense à tort que la santé des entreprises est florissante et qu'elles peuvent continuer à payer », conclut Pierre Balland. Autrement dit : halte aux charges supplémentaires.

Le rappel des chiffres clés 2010

- 970,22 millions d'euros comme le montant du budget 2010 du Conseil général du Finistère.
- 278,76 millions d'euros comme la recette de la fiscalité directe (taxe d'habitation, taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties) dont 90 millions d'euros au titre de la contribution économique territoriale perçue cette année.
- 124 millions d'euros comme le montant pour la politique en faveur des personnes âgées, qui comprend le versement de l'allocation personnalisée à l'autonomie (APA). En 2010, 120 autres millions d'euros ont été inscrits au budget pour la politique en faveur des personnes handicapées ; et 87,8 millions d'euros pour la politique d'insertion dont 84 millions pour le RSA.

Quimper communauté : la taxe pro n'est pas compensée

Quimper communauté a fait ses comptes. Son budget 2011 ne sera pas bouleversé. Mais, les chiffres sont là. Cette année, les recettes de la taxe professionnelle (TP) versée par les entreprises s'élèvent à 26 millions d'euros », rappelle Hervé Herry, le vice-président en charge des finances. Et d'ajouter : « 2010 est une année transitoire avant la mise en place par l'État d'un nouveau dispositif l'an prochain. »

Hervé Herry veut parler de la contribution économique territoriale (CET) qui comprend deux parties : la cotisation foncière des entreprises (CFE) et la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE). Pour évaluer la recette de chacune, Quimper communauté a commandé une étude prospective. Les résultats sont connus depuis septembre. « Pour la CFE, nous tablons sur 7 à 7,5 millions d'euros et pour la CVAE sur 7 millions d'euros également. » Une addition suffit pour obtenir le montant de la CET, soit 7 + 7 = 14 millions d'euros voire probablement un peu plus. « La CET ne compense donc pas la TP », observe Hervé Herry. En effet, le différentiel représente tout de même environ 12 millions d'euros (26 - 14 = 12).

Mais, la nouvelle donne fis-

cale en 2011 prévoit le transfert de la taxe d'habitation du Département vers les communautés de communes et communautés d'agglomération. Les communautés urbaines comme Brest métropole océane quant à elles en percevaient déjà une partie avant la réforme. L'an prochain, Quimper communauté estime la progression de ses recettes, au titre de la taxe d'habitation, à « un peu plus de 10 millions d'euros. »

UN BUDGET 2011 ASSEZ FACILE

Les ménages ne devraient pas voir de différence sur leur avis d'imposition. « Un amendement au projet de loi sur la réforme des collectivités territoriales précise que ce transfert d'une collectivité à l'autre sera neutre



En vue de ses projets comme le centre de congrès au Chapeau rouge (notre photo), Quimper communauté prépare le terrain sur le plan financier.

pour les contribuables », explique Hervé Herry. En clair : la taxe d'habitation ne doit pas augmenter en 2011. La question se posera sans doute pour 2012.

Enfin, dans cette case « recettes », il reste les dotations de l'État. Cette année, elles

étaient de « 12,5 millions d'euros » pour Quimper communauté. « Elles n'évolueront pas l'an prochain ni en 2012 ni en 2013 », constate Hervé Herry. Pour autant, poursuit-il, « notre budget 2011 sera assez facile car notre gestion est bonne. » Et, parce que « les projets [schéma transports, centre de congrès au Chapeau rouge...] voulus par l'équipe en place sont en phase d'études ; la phase de réalisation sera en revanche plus dépensière. » Pour cela, le vice-président en charge des finances confie que la collectivité continue à préparer le terrain. Pour qui ? à partir de 2012, les chantiers soient lancés et payés « en ayant sans doute recours à l'emprunt. » En partie seulement.

Le rappel des chiffres clés 2010

Le budget global de Quimper communauté se décline en plusieurs blocs : un budget principal et des budgets annexes dont les deux plus élevés (sur les cinq au total avec l'assainissement, la location de bâtiment et les zones d'aménagement) sont ceux des transports, et des déchets. En 2010, le budget global était de 84,1 millions d'euros. En voici un rappel :

- Le budget principal : 45,2 millions d'euros dont 26,3 millions d'euros de recettes au titre de la taxe professionnelle et 12,2 millions d'euros de dotations de l'État.
- Le budget transports : 15 millions d'euros.
- Le budget déchets : 10,1 millions d'euros.

Des bus à Quimperlé en 2011

La communauté de communes du Pays de Quimperlé (Cocopaq) assure déjà le transport scolaire sur son territoire. En septembre 2011, ce service sera enrichi et ouvert à tout le monde. À Quimperlé, un réseau urbain sera aussi mis en place. « Notre projet reste modeste. Il ne s'agit que d'une première étape », souligne Nicolas Morvan, le président de la Cocopaq (53 000 habitants).

Pour le financer, la collectivité a voté un versement transport à un taux de 0,8 % de la masse salariale. Tous les employeurs (privés et publics) de plus de neuf personnes le paieront. Son montant est estimé à 1,7 million d'euros par an. Au nom des entreprises, le Medef du Finistère a vivement réagi dénonçant « une absence de concertation ». Faux, rétorque Nicolas Morvan. « Cela fait cinq ans que la prise de la compétence transports est dans les tuyaux et que nous en parlons de manière transparente. »

Et de préciser : « Le coût de ce service est de 3 millions d'euros par an. » En plus du versement transport, « nous pouvons compter sur une dotation de la Région d'1 million d'euros et sur un concours du budget principal de la Cocopaq à hauteur de 300 000 euros. Je suis par ailleurs très conscient que ce projet impacte les entreprises. » Pas sûr que cela suffise à faire taire les critiques du Medef.